



VEREINIGUNG ASBESTBERATER SCHWEIZ
ASSOCIATION SUISSE DES CONSULTANTS AMIANTE
ASSOCIAZIONE SVIZZERA DEI CONSULENTI AMIANTO

Procès-verbal de l'assemblée générale Zoom du 26 mars 2021

Lieu : visioconférence via Zoom

Durée : 13h30 jusqu'à 15h45

Membres présents (membres ordinaires et friends) : 40

Membres avec droit de vote (membres ordinaires) : 35

Annexes au procès-verbal :

> Présentation PowerPoint de l'AG avec rapport annuel 2020, programme annuel 2021, comptes annuels 2020, budget 2021

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée générale et bienvenue
2. Approbation du procès-verbal de l'AG 2020
3. Rapport annuel 2020
4. Programme annuel 2021
5. Comptes annuels 2020 et budget 2021
6. Cotisation annuelle 2021
7. Élection du comité
8. Élection des réviseuses
9. Points divers

1. Ouverture de l'assemblée générale et bienvenue

Antonio Diblasi, responsable du secrétariat ASCA, ouvre l'assemblée générale (AG) virtuelle via Zoom à 13h30 et explique la procédure et les règles à suivre et présente les points prévus à l'ordre du jour (slide 3 de la présentation PP).

Les votations et les élections se déroulent par le biais de sondages Zoom et une première votation « test » est effectuée dès le début. Les 5 membres friends ASCA présents à l'AG n'ont pas de droit de vote, ils sont priés par Antonio Diblasi de ne pas voter pendant les sondages. Après vérification des résultats des différentes votations, il peut être confirmé que les membres friends ASCA n'ont pas voté.

Ensuite, Antonio Diblasi passe la parole à Daniel Bürgi, Président ASCA, qui souhaite également la bienvenue aux participant-e-s à l'AG.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2020

Les membres ont reçu le procès-verbal de l'assemblée générale 2020 par newsletter et par mailing. Le Président demande au plénum s'il y a des retours ou des points à clarifier.

Le procès-verbal est approuvé avec 91% de voix pour, 2% de voix contre et 7% d'abstentions.

3. Rapport annuel 2020

Le rapport annuel 2020 est disponible en annexe (présentation PowerPoint avec mots-clés, à partir de la diapo 6). Ci-dessous, un résumé des points pertinents pour le procès-verbal :

Le rapport est divisé en quatre grands thèmes : «Règles» (établissement de règles pour l'étude et le traitement des polluants de construction), «Formation» (formation aux règles), «Mise en pratique» (application/exécution des règles dans le quotidien) et «Examens» (mise à l'épreuve des connaissances acquises).

REGLES 1 : Plateforme de connaissance Polludoc

- Il s'agit d'un projet en commun entre les deux associations FAGES et ASCA. Cette plateforme vise à regrouper les documents de bonnes pratiques sur l'analyse, le prélèvement et l'élimination de tous les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et d'autres polluants de construction et d'atteindre une harmonisation au niveau fédéral.
- Les versions définitives de 32 fiches techniques sur l'amiante sont publiées sur Polludoc depuis le 09.03.2020 en tant qu'état de la technique. Ces fiches sont disponibles en allemand et en français et depuis février 2021 également en italien sur Polludoc (cf. programme annuel 2021 sur la slide 26).
- Les projets de 15 nouvelles fiches techniques sur d'autres polluants (PCB, PC, HAP, métaux lourds, produits de conservation du bois, CFC, liés à l'utilisation) ont été soumis à consultation en 2020. Les retours sont en cours d'évaluation et de compilation.
- Le financement pour la phase 3 du projet et pour une partie du fonctionnement de la plateforme est garanti.

REGLES 2 : Aide à l'exécution OFEV

- La version définitive du module « déchets de chantiers » de l'aide à l'exécution de l'OLED a été publiée le 9 septembre 2020 par l'Office fédéral de l'environnement OFEV en allemand, français et italien.

REGLES 3 : Groupes de travail ASCA

Les détails des activités des groupes de travail sont mentionnés à partir du point 3.1 (à partir de la slide 20 dans la présentation PowerPoint).

FORMATION 1 : Journées techniques

- Le 26 mars 2021, l'ASCA a organisé et réalisé pour la première fois la matinée technique sous forme de visioconférence via Zoom. Au total, 248 personnes (y compris les intervenants) y ont participé.
- La deuxième conférence en commun « PolluConf », organisée avec le FAGES, aura lieu le 24 septembre 2021. Le formulaire d'inscription ainsi que le programme sont déjà disponibles sur le site www.polluconf.ch.

FORMATION 2 : Projet de l'OFEV formation niveau II

- Le concept pour une formation approfondie d'expert-e en polluants de la construction (diagnostic et direction de travaux), mandaté par l'OFEV, est achevé. Pour l'instant, le financement du processus de certification des différents modules constitue le principal obstacle. Le groupe de projet est à la recherche de différentes solutions de financement.

FORMATION 3 : Formation continue

- Une des conditions pour être inscrit en tant que diagnostiqueur sur la liste du FACH concerne le suivi régulier de formations continues (0.5 jours/année). Afin de contrôler les formations suivies par les membres ASCA, l'association a développé l'outil informatique « MyASCA » qui a été mis en service en octobre 2017. En raison de la situation liée au Covid-19, le contrôle de la formation continue est actuellement suspendu et reprendra à une date ultérieure.

MISE EN PRATIQUE 1 : Collaboration avec le FAGES

- La collaboration très constructive avec l'association professionnelle FAGES s'est poursuivie en 2020 sur de nombreux projets différents (Polludoc, examen national, PolluConf, formation de niveau II, formation du canton de Zurich).
- Une éventuelle fusion entre les deux associations FAGES et ASCA continuera d'être évaluée conformément à la décision de l'AG 2020, mais ne représente pas une question urgente pour l'une ou l'autre association à l'heure actuelle. La première étape importante a été la rédaction d'un accord de coopération entre les deux associations, qui garantit par écrit la poursuite à long terme des projets communs (voir ci-dessus). Cet accord de coopération a déjà été signé par les deux présidents (Daniel Bürgi et Balz Solenthaler) et est valable en tant qu'accord préliminaire tant qu'il n'est pas approuvé par les deux AG (voir point 3.5 du présent procès-verbal). L'accord de coopération a été envoyé par voie électronique à l'avance à tous les membres ASCA inscrits à l'AG.

EXAMENS 1 : Examen national diagnostiqueurs polluants de la construction

Pour plus de détails, cf. point 3.1 du procès-verbal (à partir de la slide 14 dans la présentation PowerPoint).

EXAMENS 2 : Essais circulaires

- Un deuxième essai circulaire interlaboratoires a été effectué en 2020 et est en cours d'évaluation.

3.1 Groupe de travail «Formation»

Le rapport annuel du groupe de travail est présenté par Antonio Diblasi (remplaçant pour Nadia Karmass, qui ne peut pas participer activement à l'AG pour cause de maladie). Les détails peuvent être consultés à partir de la slide 14 de la présentation PowerPoint.

- En 2020, 2 des 3 examens nationaux prévus ont pu être réalisés (le 12.06.2020 à Bienne et le 04.04.2020 à Lucerne). L'examen prévu le 04.12.2020 à Lausanne a dû être reporté au 30.04.2021 en raison de la situation liée au Covid-19.
- Le bilan global après 5 examens montre que le taux d'échec reste élevé à 40 %, mais contrairement au pourcentage de 47 % observé en 2019, les échecs sont en baisse.
- Les questions d'examen existantes sont revues, révisées et améliorées après chaque réalisation. De nouvelles questions sont continuellement élaborées par le groupe de travail et doivent ensuite être adaptées et traduites dans les trois langues.
- Le prochain examen du 30.04.2021 aura lieu pour la première fois simultanément sur trois sites (Bienne, Lausanne et Mendrisio TI). Dans chaque site, l'examen peut être passé en allemand, en français ou en italien.
- Les points faibles identifiés à l'aide des corrections des examens sont listés sur la slide 17.
- Depuis le 1er janvier 2020, les membres ordinaires ASCA ne sont plus automatiquement inscrits sur la liste des diagnostiqueurs des polluants de la construction du Forum Amiante Suisse (FACH). Pour une nouvelle inscription sur la liste FACH, il faut également disposer du certificat de réussite à l'examen national.
- Le certificat de réussite de l'examen national ne fait pas partie des critères d'admission pour les membres ordinaires ASCA qui restent donc les mêmes (y compris l'attestation d'un cours de diagnostic des polluants d'au moins 4 jours).
- Les diagnostiqueurs déjà inscrits sur la liste FACH doivent avoir réussi l'examen national au plus tard le 31.12.2022. Cette échéance ne sera pas prolongée pour l'instant, malgré la situation liée au Covid-19. La commission d'examen décidera à la fin de l'année 2021 si une prolongation du délai est appropriée.

3.2 Groupe de travail «autres polluants»

Le groupe de travail est présenté par Karin Bourqui (membre du comité et responsable du groupe de travail). Détails sur la slide 20 de la présentation PowerPoint.

- Le groupe de travail a élaboré une première version d'une fiche technique sur les HAP qui doit encore être discutée, approuvée et traduite en interne par le comité ASCA. La publication de la fiche technique est prévue en été/automne 2021. Pour plus d'informations sur cette fiche, voir la présentation de Karin Bourqui lors de la matinée technique ASCA.

3.3 Groupe de travail «direction de travaux»

Le groupe de travail est présenté par Marc Dutoit (membre du comité et responsable du groupe de travail). Détails sur la slide 21 de la présentation PowerPoint.

- Le groupe de travail a élaboré une première version d'un cahier des charges pour la direction des travaux d'assainissement PCB qui doit encore être discutée, approuvée et traduite en interne par le comité ASCA. La publication du cahier des charges est prévue en été/automne 2021. Pour plus d'informations sur cette fiche, voir la présentation de Marc Dutoit lors de la matinée technique ASCA.

- Après avoir publié le cahier des charges pour les travaux d'assainissement PCB, le groupe de travail commencera l'élaboration d'une première version des documents suivants : cahier des charges pour la direction de travaux d'assainissement HAP et cahier des charges pour la direction de travaux d'assainissement de peintures contenant du plomb et des métaux lourds.

3.4 Approbation rapport annuel 2020

Le rapport annuel 2020 est approuvé à l'unanimité (100% voix pour).

3.5 Approbation accord de coopération FAGES-ASCA

L'accord préliminaire de coopération FAGES-ASCA est approuvé avec 85% voix pour, 7.5% de voix contre et 7.5% d'abstentions. Si cet accord préliminaire est également approuvé par l'AG de l'association FAGES, il sera officiellement considéré comme un accord de coopération.

4. Programme annuel 2021

Le programme annuel 2021 figure sur les slides de la présentation PowerPoint (à partir de la slide 25). Les ajouts suivants au programme annuel sont spécifiquement mentionnés ici :

REGLES 1 : Plateforme de connaissance Polludoc

- Le groupe de travail Polludoc mènera un sondage auprès de tous les membres FAGES et ASCA sur différents sujets liés à l'amiante encore ouverts (p. ex. peintures, tapisserie, colles pour tapis, etc.)

MISE EN PRATIQUE 1 : Contact avec les autorités

- Le 10 février 2021, les deux associations FAGES et ASCA ont envoyé un courrier élaboré conjointement à tous les chefs des services de la protection de l'environnement des cantons Suisses et aux services cantonaux responsables de l'élimination des déchets de chantier, afin d'intensifier le contrôle des concepts d'élimination en collaboration avec les autorités d'exécution. Dans le courrier susmentionné, différentes aides et méthodes pour les autorités d'exécution sont présentées. En outre, les autorités sont informées d'une réunion d'échange d'expériences prévue avec le Cercle Déchets.

5. Comptes annuels 2020 et budget 2021

Les comptes annuels 2020 sont présentés par Antonio Diblasi et complétés par le Président, Daniel Bürgi.

La documentation des comptes annuels 2020 (slides 29-34) et du budget 2021 (slides 37-39) a été envoyée avant l'AG 2021 à tous les membres ASCA inscrits et peut être consultée dans la présentation PowerPoint.

Points importants :

- L'ASCA a terminé l'année 2020 avec un résultat positif de CHF 26'419.51. Un résultat plus bas avait été budgétisé. Le résultat plus positif est principalement dû à une diminution des dépenses, notamment pour les groupes de travail et le pour la journée technique (qui n'a pas pu être réalisée en raison de la situation liée au Covid-19).
- Les différents projets supplémentaires (examen national, mandat du canton de Zurich (AWEL) pour le «contrôle privé pour des projets de déconstruction et de transformation», le projet OFEV pour la formation continue niveau II et Polludoc) sont énumérés dans des comptes transitoires (en tant que projets externes, slides 32 et 33). L'ASCA a reçu les différents montants qui ont été repartis parmi les différents acteurs des projets.

- Fin 2020, le secrétariat ASCA a effectué un contrôle approfondi des paiements afin de supprimer les membres (ordinaires et amis) qui n'avaient pas payé leur cotisation ou les frais pour la participation aux journées techniques depuis un certain temps.

5.1 Rapport des réviseurs

Le rapport des réviseurs établi par Marina Ory et par Nathalie Lembrez est lu à haute voix via Zoom par Marina Ory. Elles certifient que les déclarations des dépenses et des comptes 2020 présentées à l'assemblée générale sont exactes et donnent décharge au comité.

5.2 Approbation des comptes annuels 2020

Les comptes annuels 2020 sont approuvés avec 95% de voix pour, aucune voix contre et 5% d'abstentions.

5.3 Budget 2021

Le budget 2021 est présenté par le Président, Daniel Bürgi, et peut être consulté sur les diapos 37-39 de la présentation PowerPoint.

Points importants :

- Outre les postes budgétaires habituels, un montant de CHF 5'000 a été budgétisé pour l'année 2021 pour l'organisation d'une conférence d'échange avec les cantons sur le thème du contrôle de la qualité des concepts d'élimination. Un montant de CHF 16'000 a également été budgétisé pour l'examen national (réunions extraordinaires de la commission d'examen, réunions supplémentaires des groupes de travail, prise en charge du déficit pour le soutien juridique en cas de recours, etc.). Un bénéfice de CHF 3'360 est prévu pour 2021.

Le budget 2021 est approuvé avec 85% de voix pour, aucune voix contre et 15% d'abstentions.

6. Cotisation annuelle 2021

La cotisation annuelle (diapos 41-42) pour l'année 2021 restera identique.

- CHF 300.- cotisation annuelle pour membres à part entière (cotisation par diagnostiqueur)
- CHF 100.- cotisation annuelle pour ASCA Friends

La cotisation annuelle 2021 est approuvée avec 90% de voix pour, 5% de voix contre et 5% d'abstentions.

7. Élection du comité

Tous les membres du comité se représentent pour une réélection :

- > Président : Daniel Bürgi (FRIEDLIPARTNER AG)
- > Membre : Gustavo Milani (Econs SA)
- > Membre : Nadia Karmass (AlterEgo)
- > Membre : Karin Bourqui (CSD)
- > Membre : Marc Dutoit (HSE Conseils SA)
- > Membre : Bernhard Sommer (Prona AG)

Le comité ASCA est réélu pour une année supplémentaire avec 83% de voix pour, 5% de voix contre et 12% d'abstentions.

Le comité ASCA cherche un nouveau membre afin d'élargir le comité (bilingue, membre ordinaire ASCA, motivé et engagé). En cas d'intérêt nous vous prions de prendre contact avec le secrétariat ASCA.

8. Réviseuses

Lors des assemblées générales du 23 mars 2018 et du 6 mars 2020, Marina Ory et Nathalie Lembrez ont été (ré)lues en tant que réviseuses des comptes ASCA pour un mandat de trois ans. Conformément à l'art. 14 des statuts de l'ASCA, l'assemblée générale élit deux réviseurs pour une période de trois ans. Le mandat est renouvelable. Marina Ory se représente à une réélection pour un nouveau mandat de trois ans.

Marina Ory est réélue en tant que réviseuse des comptes ASCA pour les trois prochaines années avec 92% de voix pour, aucune voix contre et 8% d'abstentions.

9. Points divers

9.1 Save the date – conférence en commun FAGES – ASCA « PolluConf »

La prochaine conférence réalisée par les deux associations FAGES et ASCA « PolluConf » aura lieu le 24 septembre 2021 à Bienne. Les informations et le formulaire d'inscription peuvent être consultés sur le site www.polluconf.ch/fr.

Daniel Bürgi clôt l'assemblée générale à 15h45.